

Image not found or type unknown



Recouvrement créance traduction

Par **EmilieOscar**, le **05/10/2010 à 20:16**

Bonjour,
Je suis traductrice ayant le statut de micro entrepreneur. Je travaille avec des agences de traduction, en général tout se passe bien. J'ai réalisé deux traductions récemment, qui ne m'ont pas été payées sous le prétexte que mon travail était mauvais pour l'une (ce que je conteste), que je n'ai pas respecté les consignes pour l'autre (je le conteste également). Le manque à gagner s'élève pour moi à 1200 €... Le souci, c'est que je vis à Berlin, et que j'ai un client en France et un autre au Cameroun... Je suppose que vous êtes compétent pour la France, pas pour le Cameroun. je vous avoue qu'une réponse de votre part m'aiderait beaucoup... Que puis-je faire? Quels sont les recours, et le cas échéant ai-je besoin d'un avocat?
Merci de votre réponse
Emilie Panisset